



Déjeuner du Cercle des Réseaux Juhan Lepassaar – septembre 2015

Le 17 septembre, les membres du Cercle des Réseaux européens ont eu le plaisir de pouvoir échanger avec Juhan Lepassaar, Chef de Cabinet du Vice - Président Ansip (marché unique numérique).

Le thème de ce déjeuner a porté sur les grands enjeux du marché unique numérique (DSM), en particulier pour les entreprises de réseaux.

Le marché numérique est l'une des 10 priorités stratégiques de la Commission

La stratégie européenne pour un marché unique numérique, présentée le 6 mai par la Commission, comporte de nombreuses similarités avec l'« Ambition numérique » présentée en juin par le CNum français.

Elle définit une feuille de route fondée sur 16 actions clés relevant de trois piliers, que la Commission mènera à bien d'ici à la fin de 2016.

Juhan Lepassaar en bref



Chef de cabinet d'Andrus Ansip, vice-président de la Commission Européenne en charge du Marché Unique Numérique

Juhan Lepassaar a travaillé plusieurs années pour le gouvernement estonien, et a en particulier dirigé la Direction générale des Affaires européennes, conseillant à ce titre le Premier ministre sur les questions relatives à l'UE.

Fonction anciennement occupée :

2013 - 2014: membre de cabinet de Siim Kallas, Commissaire au Transport

Premier pilier: améliorer l'accès aux biens et services numériques dans toute l'Europe pour les consommateurs et les entreprises.

La Commission proposera d'ici fin 2015 d'établir **des règles visant à faciliter le commerce électronique transfrontière**, qu'il s'agisse de biens physiques comme des chaussures ou du mobilier, ou de contenus numériques tels que des livres électroniques ou des applications.

Il s'agira aussi d'**assurer le respect** des règles de protection des consommateurs de manière accélérée et **homogène**, en réexaminant d'ici 2016 le règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs et de veiller à des services de **livraison des colis** plus efficaces et moins onéreux.

La CE lancera aussi en 2015 une « review » pour en finir avec le **blocage géographique** lorsqu'il constitue une pratique discriminatoire injustifiée qui permet à des vendeurs en ligne d'empêcher les consommateurs d'accéder à un site internet sur la base de leur localisation. D'où le lancement d'une consultation publique sur le sujet le 24 septembre.

La Commission souhaite également identifier les **problèmes de concurrence potentiels** affectant les marchés du **commerce électronique** et a lancé le 6 mai une enquête sur les pratiques anticoncurrentielles dans ce secteur dans l'UE; enfin pour donner un caractère **moderne et plus européen** à la législation sur le **droit d'auteur**, des propositions législatives suivront d'ici fin 2015 en vue de réduire les disparités entre les régimes de droits d'auteur et d'élargir l'accès en ligne aux œuvres dans l'ensemble de l'UE, tout en favorisant la diversité culturelle et en offrant de nouvelles perspectives aux créateurs et à l'industrie du contenu.

Deuxième pilier: créer un environnement propice au développement des réseaux et services numériques innovants et des conditions de concurrence équitables.

Concernant les **infrastructures**, le Chef de Cabinet a indiqué que la CE présentera d'ici 2016 une révision ambitieuse de la **réglementation** européenne en matière de **télécommunications**. Il s'agit notamment :

- d'assurer une politique commune plus efficace du spectre radioélectrique,
- de créer des incitations à l'investissement dans le haut débit ultra-rapide
- d'assurer des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché, les anciens comme les nouveaux.

La Commission effectuera en 2015 une analyse détaillée du **rôle des plateformes en ligne** (moteurs de recherche, réseaux sociaux, boutiques d'applications, etc.) dans le marché, qui portera notamment sur l'absence de transparence des résultats de recherche et des politiques tarifaires, l'utilisation des informations par ces plateformes, les relations avec les fournisseurs et la promotion leurs propres services au détriment des concurrents (sujet déjà couvert par le droit de la concurrence), ainsi que la manière de **lutter au mieux contre les contenus illicites** sur l'internet.

Pour renforcer la confiance et la sécurité dans les services numériques, notamment en ce qui concerne le traitement des **données à caractère personnel**, la Commission d'ici 2016, procédera à la révision de la **directive «Vie privée et communications électroniques»** et proposera un **partenariat avec l'industrie sur la cybersécurité** dans le domaine des technologies et des solutions pour la sécurité des réseaux en ligne.

Troisième pilier: maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique.

La Commission entend définir en 2015 les priorités en matière de **normes et d'interopérabilité** dans des domaines cruciaux pour le marché unique numérique, tels que la santé en ligne, la planification des transports ou l'énergie (compteurs intelligents). Une consultation sur le sujet a été publiée le 23 septembre.

La Commission proposera aussi d'ici 2016 une **initiative européenne en faveur de la libre circulation des données** dans l'UE, afin d'éviter, pour les nouveaux services innovants, les restrictions liées à l'endroit des données ou à leur accès, qui soient sans rapport avec la protection des données à caractère personnel.

Elle lancera aussi une **initiative européenne en faveur de l'informatique en nuage** (cloud) pour la certification des services, le changement de fournisseur et pour un «nuage pour la recherche».

Enfin, grâce à un nouveau **plan d'action pour l'administration en ligne** d'ici 2016, les registres du commerce dans toute l'UE seront connectés, les différents systèmes nationaux pourront travailler les uns avec les autres, et les entreprises et les particuliers auront la possibilité de communiquer leurs données «une fois pour toutes» aux administrations publiques.

Prochaines étapes

La Commission Juncker a souhaité lancer de larges consultations sur ces différentes actions et en particulier au sein des Etats Membres - ce à quoi il s'emploie aujourd'hui - L'équipe de projet en charge du marché unique numérique au sein de la CE mènera à bien ces différentes actions pour la fin 2016. Avec le soutien du Parlement européen et du Conseil, le marché unique numérique devrait être réalisé dans les meilleurs délais.

Echanges avec les participants

Concernant l'enjeu important du régime de **copyright**, Juhan Lepassar a précisé que la Commission le distingue bien du sujet du commerce des biens et services. La question se pose néanmoins de l'accès des détenteurs de

copyright à un véritable marché unique. A cet égard, les propositions que préparera la DG Connect s'articuleront avec l'analyse en cours par la DG Comp.

S'agissant des **questions postales**, et en particulier des colis internationaux, il convient de s'assurer de la mise en place de mécanismes qui permettent d'assurer la nécessaire transparence sur les prix, afin que le régulateur puisse faire son travail. Le sujet est bien identifié et sera suivi activement, mais par l'ensemble du Collège - et non pas selon l'approche d'une seule DG en particulier – et de façon proportionnée.

Concernant le big data et l'**Internet des objets**, qui est la nouvelle frontière de croissance pour l'industrie, il faut éviter la fragmentation du marché, qui est encore forte actuellement. Il est essentiel que les grands acteurs avancent rapidement et sans attendre, afin de mettre en place des standards européens. La CE envisage un processus de « soft regulation » qui guidera et encouragera les acteurs dans cette voie. L'ERT (Table ronde européenne des grands industriels) est déjà engagée en ce sens, sous l'impulsion franco-allemande.

Concernant les **datas**, il est vrai qu'elles représenteront dans le futur une grosse part de la valeur des entreprises - avec le big data - Il conviendra donc d'analyser attentivement le sujet de leur ouverture complète, au regard de la nécessaire promotion de l'industrie européenne, et alors que les grandes plateformes du web pourraient les collecter pour les monétiser à leur profit. En particulier, il faut se poser la question si la réutilisation des datas nécessiterait une transaction économique, de même que leur collecte. Cet enjeu doit faire partie de la consultation lancée sur les plateformes. Le Vice-Président est aussi attaché à éviter des réglementations nationales qui imposeraient une localisation des données au niveau national. Il faut également prendre en compte les enjeux de sécurité nationale, qui dépassent toutefois le mandat de la Commission. Le sujet est aussi analysé actuellement dans la perspective du futur cadre européen d'ici fin 2015 sur les données personnelles.

Concernant le **cloud**, la politique européenne doit être globale. Elle doit s'intégrer dans une vision stratégique des intérêts de l'Europe, y compris en considérant l'enjeu industriel que représente un stockage des datas en dehors de l'UE. La CE prépare à cet effet une Communication sur le cloud.

Concernant **les GAFAs** et la nécessité d'un level playing field permettant l'émergence d'acteurs européens de même taille, la solution n'est pas nécessairement d'imposer une régulation au-dessus de leur tête. Il convient de repenser ce qui a besoin d'être régulé (services de communications électroniques vs services d'information, etc...) , en ayant une vue stratégique plus large que la seule régulation. L'UE ne doit instaurer une nouvelle régulation que si une étude d'impact établit son utilité. De plus, il ne faudrait pas réguler uniquement en fonction des GAFAs, mais avoir en tête aussi le succès d'ETI (p ex Blablacar). Il faut aussi s'assurer par ailleurs d'une compétition loyale, en évitant d'éventuels abus de position dominante (cf p ex la part de marché de Google de 90% dans le marché du search).

En ce qui concerne les **télécoms** et la **séparation des niveaux offre de réseau et fourniture de service**, si la libre prestation des services est en principe de droit dans l'UE, néanmoins les contextes culturels sont encore différents entre les pays (ex F et Pol). L'approche ne saurait donc être simpliste et elle doit être progressive, l'offre de service proposée devant être pertinente pour le pays d'accueil.

En conclusion, le Chef de cabinet du Vice-Président Ansip dresse un premier bilan positif du fonctionnement de la Commission Juncker, avec sa nouvelle gouvernance plus collégiale. L'organisation mise en place est très pertinente. Elle est beaucoup plus « top down » que précédemment et permet de se concentrer légitimement sur les 10 priorités politiques correspondant au programme sur lequel le Président Juncker a été élu. Pour finir, Juhan Lepasaar remercie les participants de ces échanges fructueux et les invite à venir à Bruxelles les poursuivre avec la Commission.
